



Saint Antoine sur l'Isle

DELIB_2024_22

Classification 7.2.2

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0

L'an **DEUX MIL VINGT QUATRE**, le **QUATORZE JUIN**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Antoine sur l'Isle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Paquerette PEYRIDIEUX, Maire

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 8 juin 2024

PRÉSENTS : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Marie-Noëlle LAUBA, 1ère Adjointe - Wilfried RIBÉRAUD, 2° Adjoint - Sébastien MARCHEIX, 3° Adjoint - Nicole DUFOSSÉ - Annick SAMSON - Jean-Jacques FUNK - Véronique BAUDRY - Edith NAUZE, Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : Yannick MALÈVRE, Conseiller Municipal (pouvoir donné à S. MARCHEIX)
Jackie BRUNEL, Conseillère Municipale (pouvoir donné à W. RIBÉRAUD)
Sébastien CLAVET, Conseiller Municipal

ABSENTS : Patrick DEBOT FUSEAU, Conseiller Municipal
Didier GADEAUD, Conseiller Municipal

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Edith NAUZE

OBJET : Vote des taux de la fiscalité directe locale 2024

Madame le Maire rappelle les taux de la fiscalité directe locale votés lors du Conseil Municipal du 22 mars dernier.

Suite aux observations émises par la Direction Régionale et Interrégionale des Finances Publiques (DRFIP) sur les taux votés qui ne respectent pas les règles de liens et les coefficients de variation,

A l'unanimité des membres du Conseil Municipal présents et représentés, le Conseil Municipal fixe les taux à :

- Foncier bâti : 36,22 %
- Foncier non bâti : 62,96 %
- Taxe d'habitation sur les logements vacants : 12,01 %

Pour copie conforme,
Saint Antoine sur l'Isle le 17 juin 2024

La Secrétaire de Séance,

NAUZE

Edith NAUZE



Le Maire,

Paquerette PEYRIDIEUX